

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF330

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 11 SEXIES A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 11 *sexies* A qui étend l'obligation déclarative prévue pour les locaux d'habitation aux locaux professionnels.

Les exploitants de locaux professionnels sont déjà tenus de déclarer annuellement leurs loyers à l'administration (article 1498 *bis* du CGI), à peine d'amende fiscale.